



*AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS*

Préavis municipal 6/2024 concernant une demande de crédit de CHF 346'785 TTC pour les travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'augmentation sensible de l'offre de la ligne 55 des TPG, qui propose désormais des courses entre 6H00 et 00H30 (3H30 le samedi et dimanche matin) avec une cadence à la demi-heure jusqu'à env. 19H30, a déclenché depuis quelques années une réflexion autour de l'emplacement de son arrêt de bus actuel. Situé à la hauteur de l'ancienne fruitière, il en résulte des nuisances sonores importantes pour les habitants du quartier, en particulier le soir et la nuit, et une déformation inéluctable de la chaussée qui n'est pas prévue pour ce genre de véhicules.

Par ailleurs, l'arrêt actuel de cette ligne n'est plus en adéquation avec le développement urbanistique exceptionnel que notre village a connu durant les 15 dernières années. En effet, le village s'est étendu considérablement dans sa longueur et les distances entre les habitations situées à l'entrée du village, côté Lausanne, et l'arrêt de bus actuel, méritent une réflexion de fond pour offrir à nos habitants des conditions attractives en termes de transports publics.

Par ailleurs, la réalisation de ces arrêts de bus et des aménagements routiers y afférents permettront de ralentir efficacement la vitesse du trafic et cela de manière structurelle.

Enfin, il faut savoir que les arrêts de bus actuels ne répondent plus à la réglementation en vigueur pour les personnes à mobilité réduite et présentent de sérieux risques de sécurité routière, notamment pour les enfants.

Le projet de déplacement des arrêts de bus permettra ainsi d'adresser efficacement ces diverses problématiques.

Pour ces raisons, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de CHF 21'000.- TTC en octobre 2023 (PM 7/2023), pour étudier la faisabilité et les coûts d'un tel projet à l'aide d'un bureau d'ingénieur.

Grâce à cette étude, et en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Municipalité a retenu un projet dont le crédit pour sa réalisation est l'objet du présent préavis. Si le planning actuel est respecté, les infrastructures seront prêtes à l'utilisation pour le changement d'horaire de décembre 2025.

2. Description des travaux prévus :

De manière sommaire, les travaux consisteront en :

- La suppression de l'arrêt existant TPG 55 au chemin Jules-Coindet 1 ;
- La création d'un arrêt dénommé « Chavannes-des-Bois – Centre » en face du bâtiment communal et dans les deux directions ;
- La création d'un arrêt « Chavannes-des-Bois – La Croix » à la hauteur du quartier des Champs de Toulouse, et dans les deux directions ;
- La construction d'un trottoir sur la parcelle communale 225, le long de la route de la Branvaude, côté lac, entre le futur arrêt « Chavannes-des-Bois – La Croix » et le quartier des Champs de Toulouse ;
- La création d'un arrêt terminus non-commercial sur la place à l'entrée du village côté Lausanne (parcelle 35, d'utilité publique au croisement ch. des Mouilles - route de la Branvaude).

De manière plus détaillée, les travaux comprendront :

1) Création de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois – Centre » :

- Création d'un arrêt de bus direction Sauvigny et intégration de celui-ci aux aménagements existants. En particulier la reprise du chemin d'accès piéton et la mise en place d'une ou plusieurs chicane de protection. Cet arrêt de bus créera un arrêt bloquant (sans dépassement possible) lorsque le bus sera à l'arrêt, mais ne changera pas le gabarit de la route.
- Création d'un arrêt de bus direction terminus avec aménagement de la zone de verdure afin de créer un trottoir, avec pentes conformes aux normes pour les personnes à mobilité réduite, qui relie le trottoir existant en face du bâtiment communal. Arrêt de bus non bloquant qui permettra aux véhicules de doubler le bus à l'arrêt à faible vitesse avec distance de visibilité garantie sur le passage piéton existant.
- Création de quais de bus compatibles avec les normes relatives aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire avec un quai d'une hauteur de 22cm et un trottoir de 2m de large minimum. Les bordures seront de type granit afin de garder de la cohérence avec les aménagements existants aux alentours.
- Marquages au sol adéquats et mise en place de potelets de protection.

2) Création de deux arrêts de bus « Chavannes-des-Bois – La Croix » :

- Création d'un arrêt de bus direction Sauverny et intégration de celui-ci au trottoir existant, dans le but d'utiliser au mieux les aménagements existants (trottoir et amorce d'aide à la traversée) qui avaient été prévus et pensés à cet effet.
- Création d'un arrêt de bus direction terminus avec un trottoir et aide à la traversée afin de rejoindre le trottoir existant prévu à cet effet. De plus, création d'un trottoir jusqu'à l'entrée aux Champs de Toulouse avec mise en place d'un trottoir franchissable afin de prioriser les piétons. A noter que la création d'un trottoir traversant au droit de l'accès routier de ce quartier permettra également d'améliorer la visibilité pour les véhicules sortants

La création de ces deux arrêts de bus l'un en face de l'autre impliquera un important rétrécissement de la chaussée (passage de 5.00 à 3.80 mètres) afin de réaliser un arrêt bloquant lorsque les bus seront aux arrêts. De plus, ceci permettra de réduire la vitesse des véhicules arrivant de Chavannes-de-Bogis en direction du centre village. Ce rétrécissement permettra de modérer sensiblement et de manière structurelle la vitesse des véhicules tout en marquant clairement l'entrée de la zone bâtie du village.

- Création de quais bus compatibles avec les normes relatives aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire avec un quai d'une hauteur de 22cm. Les bordures seront de type granit afin de garder de la cohérence avec les aménagements existants aux alentours.
- Marquages au sol adéquats et mise en place de potelets de protection.

3) Création d'un arrêt de remise à l'heure, terminus non commercial :

- Création d'un arrêt de remise à l'heure en utilisant au mieux la place existante sur la parcelle 35 et donc en minimisant les travaux nécessaires.
- Création d'un bloc sanitaire pour les chauffeurs de bus.
- Raccordement du bloc sanitaire à l'eau potable et au réseau électrique. Etant donné qu'il n'y a pas de réseau d'eaux usées dans le secteur, il sera question d'un système de WC chimique avec vidange à effectuer.

4) Réfection de la chaussée :

- Les chaussées existantes seront conservées au maximum. Le revêtement bitumineux ne sera repris qu'aux abords des trottoirs et des arrêts de bus.
- Une attention particulière sera apportée à ce que les aménagements projetés ne péjorent pas l'évacuation des eaux de ruissellement.

5) Marquage et signalisation :

- Mise en conformité du marquage et de la signalisation verticale en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

3. Démarches administratives et coordination générale

Ce projet d'aménagement de nouveaux arrêts de la ligne 55 TPG sera soumis à l'enquête publique pendant trente jours, ainsi qu'à une procédure route avec un examen préalable de la part du Canton de Vaud. Une séance publique d'information sera également organisée au cours de l'automne 2024.

Les SITSE, Swisscom, TRN et Romande Energie ont été informés du projet afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Les transports publics (TPN et TPG) ont été informés du projet et ils seront impliqués dans la planification des étapes du chantier.

Enfin, le déplacement des arrêts de bus du Chemin Jules Coindet est une étape préalable à la réfection complète de cette route et de ses aménagements, car les bus sont des véhicules lourds qui font peser de grandes contraintes à l'infrastructure routière.

4. Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou sur des parcelles privées de la Commune. Il n'est pas prévu d'emprise sur des parcelles privées.

Une fois les travaux terminés, les nouveaux aménagements seront cadastrés afin de permettre la mise à jour de la base cadastrale cantonale.

5. Coûts des travaux

Le coût des travaux (en CHF) a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux de type gré à gré « comparatif ce qui est compatible avec la Loi sur les marchés publics.

La demande d'offre a été réalisée auprès de 5 entreprises et scindé en 2 lots. Le lot n°1 regroupait la partie « Centre » et « Terminus » et le lot n°2 regroupait la partie « La Croix » et « Terminus ». A noter que les travaux « Terminus » ont été intégrés dans les deux lots sous forme d'option afin de pouvoir les adjudger à l'entreprise offrant le meilleur prix et/ou les retirer d'un lot qui pourrait faire l'objet d'une opposition (afin de ne pas bloquer tous les travaux).

C'est l'entreprise Girardi SA qui a rendu la meilleure offre pour les lots n°1 et 2. Les travaux non compris dans la soumission ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Arrêt « Chavannes-des-Bois – Centre » :

Travaux de génie-civil	65'000.-
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif)	3'000.-
Éclairage public (déplacement/modification de l'éclairage existant)	3'500.-
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et haies	6'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (mise à jour du foncier après travaux et cadastration du DP), y compris taxes légales	1'800.-
Honoraires d'ingénieur pour plans d'exécution, l'organisation et le suivi des travaux (phases d'exécution)	11'000.-
Divers et imprévus (environ 10%)	10'000.-
Total des travaux HT	100'300.-

Arrêt « Chavannes-des-Bois – La Croix » :

Travaux de génie-civil	111'000.-
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif)	2'500.-
Éclairage public (déplacement/modification de l'éclairage existant)	4'500.-
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et haies	4'000.-
Honoraires pour prestations géométriques (mise à jour du foncier après travaux et cadastration du DP), y compris taxes légales.	2'000.-
Honoraires d'ingénieur pour plans d'exécution, l'organisation et le suivi des travaux (phases d'exécution)	15'000.-
Divers et imprévus (environ 10%)	14'000.-
Total des travaux HT	153'000.-

Arrêt « Terminus » non commercial :

Travaux de génie-civil	25'000.-
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif)	1'500.-
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et haies	2'000.-
Fourniture et pose de bloc sanitaire. Y compris raccords électriques, traitement des Eaux Usées (EU). et Eau Sous Pression (ESP)	19'000.-
Éclairage (fourniture et pose d'un luminaire)	4'500.-
Honoraires d'ingénieur pour plans d'exécution, l'organisation et le suivi des travaux (phases d'exécution)	8'500.-
Divers et imprévus (environ 10%).	7'000.-
Total des travaux HT	67'500.-

A noter que les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à l'établissement des plans d'exécution, au suivi des travaux et, toutes les prestations géométriques nécessaires à la réalisation du chantier.

Il est également nécessaire de rappeler que les coûts liés aux différentes procédures d'autorisation (pré-validation définitive du canton, démarches administratives / dossier d'enquête publique et obtention des autorisations de construire) ne sont pas mentionnés dans ce préavis puisqu'ils font partie des coûts de la phase d'étude, objet du préavis municipal 7/2023.

Le coût total des travaux s'élève donc à :

Total arrêt « Centre » HT	100'300.-
Total arrêt « La Croix » HT	153'000.-
Total arrêt « Terminus » HT	67'500.-
Total des travaux HT	320'800.-
TVA 8.1 %	25'984.80
Total TTC arrondi à	346'785.-

6. Incidences financières

La Commune financera le montant total du projet par la trésorerie ou, si nécessaire, par l'emprunt.

L'amortissement interviendra dès la fin des travaux et sur une durée de 40 ans conformément au Manuel MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) sur la durée des amortissements.

Un prélèvement du montant des travaux sera fait sur le fonds de réserve « développement communal ».

7. Ligne 813 et subventions

Un complément de projet est à un stade d'étude avancé pour intégrer les arrêts de la ligne 813 dans les mêmes aménagements et une discussion est en cours avec Région de Nyon sur l'éventualité d'une participation financière par le biais du DISREN.

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le préavis municipal 6/2024

Ouï les rapports de la commission des finances et de la commission d'urbanisme et des bâtiments

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le préavis 6/2024 tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 346'785.- (TTC) pour ces travaux ; ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt ;
- de prélever la valeur des travaux sur le fonds de réserve « développement communal ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2024.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Samantha Martin



Annexes : - plans de situation du projet

COMMUNE DE CHAVANNES-DES-BOIS

SITUATION
Annexe au préavis
Arrêt "Centre"

-DATE :
20.08.2024

ÉCHELLE
aucune

BS&A
BERNARD SCHENK SA

Route de Clémenty 60
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenk.ch
www.schenk.ch

Dossier technique

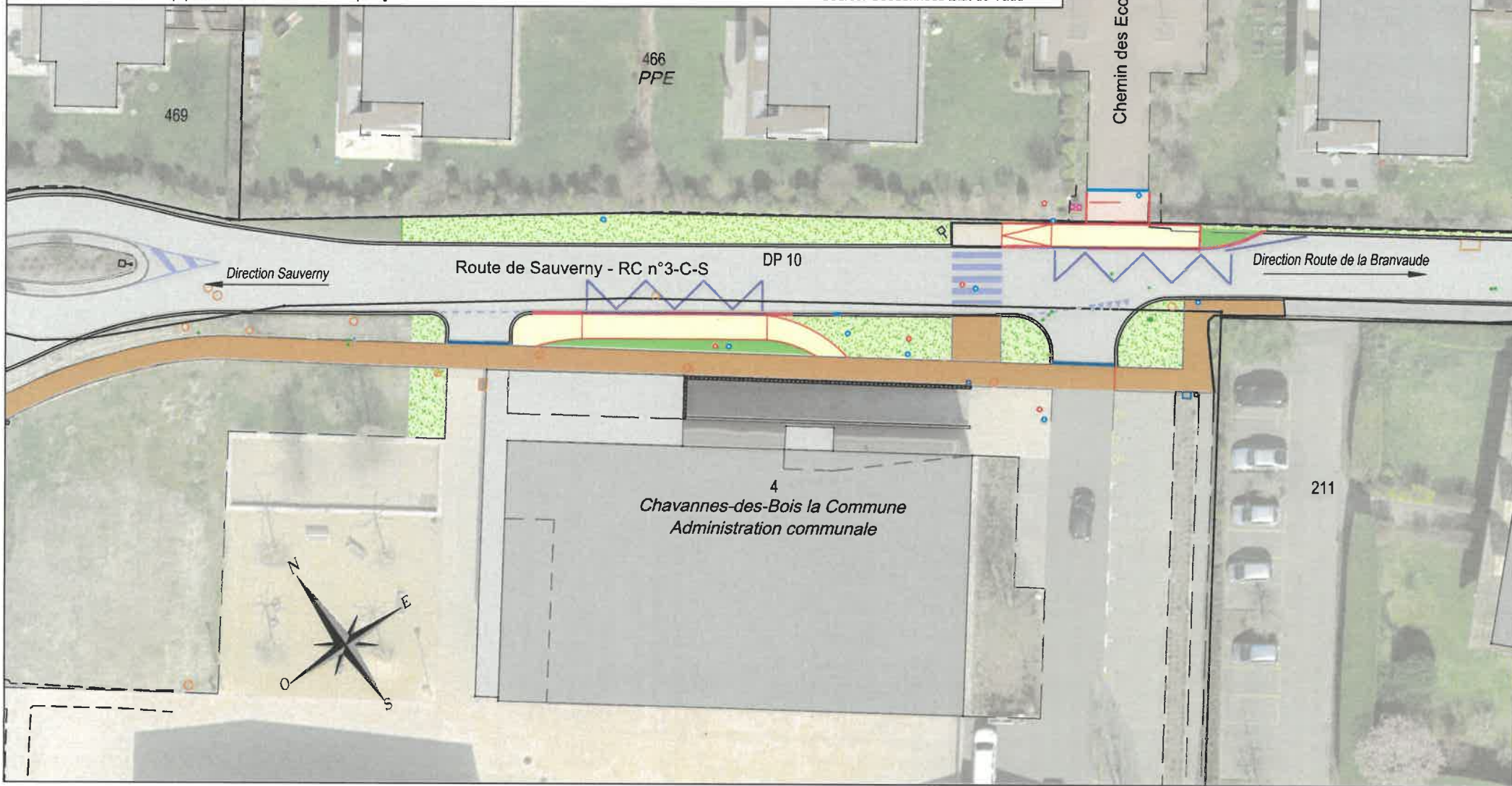
Plan no

CS 23-640

Annexe 1

H:\ICS\231800-699\ICS236409_Docs\projets\02-PR\IT\revall\ICS 23-640-EXAM-11.1copie.dwg

Source: Géodonnées Etat de Vaud



COMMUNE DE CHAVANNES-DES-BOIS

SITUATION
Annexe au préavis
Arrêt "La Croix"

-DATE :
20.08.2024

ÉCHELLE
aucune

BS&A
BERNARD SCHENK SA

Route de Clémenty 60
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenk.ch
www.schenk.ch

Dossier technique

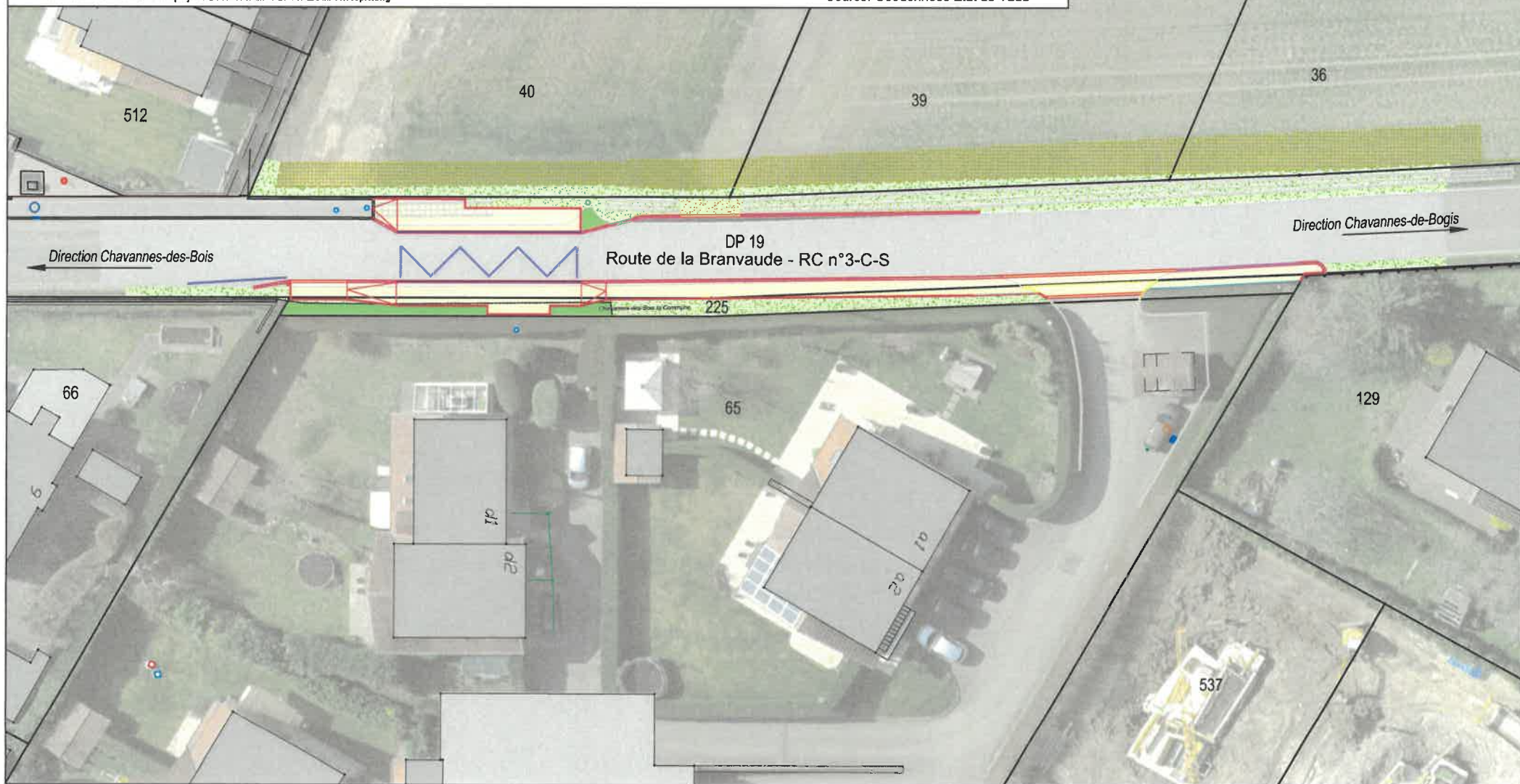
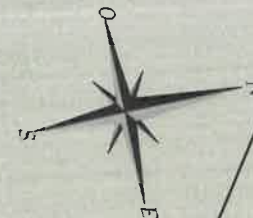
Plan no

CS 23-640

Annexe 2

H:\CS\23\640-699\CS2364019_Docs projets\02-PR\JTrevall\CS 23-640-EXAM-11.1cople.dwg

Source: Géodonnées Etat de Vaud



COMMUNE DE CHAVANNES-DES-BOIS

SITUATION

Annexe au préavis
Terminus non commercial

-DATE :
20.08.2024

ÉCHELLE
aucune

BS & A
BERNARD SCHENK SA

Route de Clémenty 60
CH-1260 NYON

Tél. 022 3638840

info@schenksa.ch
www.schenksa.ch

Dossier technique

Plan no

CS 23-640

Annexe 3

H:\CS\231600-699\CS23640\9_Docs_projet\02-PRJ\Travail\CS 23-640-EXAM-11_1cople.dwg

Source: Géodonnées Etat de Vaud

